



63, Rue Chevreul, 69007 Lyon
Téléphone : 04.37.66.66.60 – Mail : transaction@cegea-immobilier.fr

HONORAIRES DE TRANSACTION

Garage ou emplacement de parking	1 500 € TTC (forfait)
Jusqu'à 50 000€	10% TTC
De 50 001€ à 80 000€	7% TTC
De 80 001€ à 120 000€	6% TTC
De 120 001€ à 250 000€	5% TTC
De 250 001€ à 350 000€	4% TTC
Plus de 350 001€	3.5% TTC

CEGEA IMMOBILIER, SAS au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé - 63 Rue Chevreul - 69007 Lyon, immatriculée sous le numéro de SIREN 805029576 au RCS de Lyon.

Titulaire de la carte professionnelle numéro CPI 6901 2016 000 014 721, délivrée le 02/12/2016 par la CCI de Lyon Portant la mention Transactions sur immeubles et fonds de commerce avec "Non-détention de fonds", Portant la mention Gestion immobilière, Portant la mention

Syndic de copropriété Garantie par ALLIANZ - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, pour un montant de 200 000 € en gestion et 200 000 € en syndic.

Adhérent à la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), ayant le titre professionnel d'administrateur de biens.



63, rue Chevreul 69007 Lyon
Téléphone : 04.37.66.66.60 – Mail : gestion@cegea-immobilier.fr

BARÈME HONORAIRES DE GESTION ET HONORAIRES ANNEXES

1. HONORAIRES DE GESTION COURANTE

- Règlement mensuel : **6 % TTC** des sommes encaissées (loyers + charges)

2. ASSURANCES (optionnelles)

- Protection juridique Propriétaire Bailleur, Loyers Impayés, Détériorations Immobilières : 2.30 % TTC des sommes encaissées (loyers + charges)
- Garantie Vacance Locative : 2.30 % TTC des sommes encaissées (loyers + charges)
- Assurance propriétaire non occupant : 54 €/an

3. HONORAIRES DE LOCATION PROPRIETAIRE ET LOCATAIRE

- Bail d'habitation : 8 €/m², 10 €/m², 12 €/m² TTC (Dans la limite des plafonds fixés par le décret d'application n°2014-890 du 1er août 2014 en fonction des zones géographiques)
- État des lieux d'entrée : 3 €/m² TTC (selon réglementation en vigueur)
- Bail de garage, place de stationnement : 300 € TTC (à partager par moitié entre le bailleur et le preneur)

4. RÉMUNÉRATION DES TACHES SPECIALES

3.1 A la charge du locataire :

- Avenant au bail : soit 250 € TTC
- Frais de déplacement pour absence à l'état des lieux : 60 € TTC

3.2 A la charge du propriétaire

- Frais d'établissement d'état préparatoire à la déclaration de revenus : 60 € TTC
- Frais de constitution et suivi dossier contentieux : 240 € TTC par contentieux
- Frais de constitution et suivi dossier sinistre : 40 € TTC par sinistre
- Frais de constitution et suivi d'un congé donné à un locataire : 40 € TTC par congé
- Rupture du mandat hors délai : honoraires dus jusqu'à l'échéance contractuelle du mandat avec un minimum de 240 € TTC

(TVA 20%)